

PV du Conseil d'établissement de LHL du jeudi 16 novembre 2023

Membres présents

- Parents : Loli Sénéchal-Berthiaume, Simon-Olivier Sénécal, Petra Oszetzky, Marie-Laure Ollier, Kelly Remai
- Équipe-école : Anne-Sophie Maguire, Nathalie Maurice, Pierre-Marc Veillette, Geneviève De Guise, Micheline Boisvert, Gil-France Leduc
- Invités - présidente de l'OPP : France Bunton
- Audience : Thierry, Stéphanie, Alexandra

Membres absents et excusés : Domitille Malfait (substitut)

1 – Lecture et adoption de l'ODJ

18.40

Anne-Sophie se présente aux membres de l'audience et les informe que leur droit de parole est limité aux périodes pendant la réunion où ils sont invités par la présidente à faire partie des discussions.

Anne-Sophie est la directrice à l'école depuis huit ans. Elle invite les autres membres du Conseil d'établissement à se présenter.

Nathalie est professeure à l'école depuis six ans, Geneviève est professeure à l'école depuis sept ans, Micheline est au Service de garde de l'école depuis sept ans, Petra est maman à l'école depuis trois ans, Kelly est papa à l'école depuis 11 ans, Gil-France est professeure à l'école depuis 16 ans, Pierre-Marc est professeur à l'école depuis 18 ans, Simon-Olivier est papa à l'école depuis quatre ans, Loli est maman à l'école depuis neuf ans, Marie-Laure est maman à l'école depuis quatre ans et travail au Service de garde de l'école.

Les membres de l'audience se présentent aussi. France est la présidente de l'Organisation de participation des parents (OPP), Stéphanie est maman à l'école, Thierry est papa à l'école et Alexandra accompagne Thierry.

Anne-Sophie mentionne qu'on a dû annuler la première réunion du Conseil d'établissement qui était prévue pour le 10 octobre 2023 à la suite d'un boycott de la réunion par les professeurs et éducateurs comme moyen de pression dans les négociations de leurs conventions collectives.

Anne-Sophie informe les nouveaux parents qu'il faut suivre la formation.

Pierre-Marc propose d'adopter l'Ordre du jour et Gil-France donne son approbation.

a. *Tour de table*

La tour de table a été faite pendant la période de la lecture et adoption de l'Ordre du jour.

b. *Fonctions et pouvoir (LIP)*

Anne-Sophie informe qu'il y a différents points (information, consultation, décision) qu'on peut voir sur le site du CSSDM. Il faut agir dans les limites de ses pouvoirs avec prudence et diligence et communiquer de façon constructive. On est en mode d'écoute quand les autres s'expriment.

c. *Règles de fonctionnement*

(i) *Calendrier et horaire*

Même si la réunion du 10 octobre 2023 a dû être annulée, elle compte pour une des cinq réunions mandatées par La loi sur l'instruction publique (LIP). Donc, il faut céder aux moins trois réunions dans le futur. Les prochaines réunions seront le 23 janvier 2024, le 19 mars 2024, le 14 mai 2024 et le 11 juin 2024.

(ii) *Rôle du président, du vice-président, du secrétaire, du délégué au Comité de parents – nominations*

Loli est élue présidente, Simon-Olivier est élu vice-président et Kelly est élu secrétaire.

(iii) *Budget (fonctionnement, perfectionnement, OPP) adoption*

Loli prend le contrôle de la réunion et mentionne qu'on aurait dû avoir deux membres parents substitués selon la LIP. Les séances sont publiques et on peut donner le droit de parole aux membres de l'audience. Elle propose une période de questions. Anne-Sophie mentionne qu'elle enverra l'Ordre du jour à tous les parents.

Gil-France mentionne que les professeurs ont deux membres substitués. Anne-Sophie réplique que pour les professeurs ce n'est pas aussi formel et que pour les parents on devait les nommer lors de l'Assemblée générale.

Marie Laure demande si le procès-verbal sera envoyé aux parents ici et Anne-Sophie répond oui.

Anne-Sophie explique que nous avons 400,00 \$ pour s'acheter du vin et une boîte à lunch qu'on fait à la réunion du mois de juin. On a aussi un budget de 50,00 \$ pour l'OPP.

Loli demande s'il serait possible d'utiliser une partie du budget pour des frais de gardiennage et Anne-Sophie répond dans l'affirmative.

Gil-France propose d'adopter le budget et Geneviève appuie.

(iv) Correspondance et destinataires : courriels

Anne-Sophie demande si on met les membres substitués dans la liste des destinataires. Après discussion, c'est oui.

Loli et Anne-Sophie vont faire de leur mieux de discuter des sujets oralement tant que possible pour réduire le nombre de courriels et simplifier les réunions.

3 – Adoption du procès-verbal du dernier CÉ du 6 juin 2023 19.15

Adoption proposée par Kelly et appuyé par Nathalie.

4 – Suivi au PV 19.15

Anne-Sophie mentionne qu'on n'a pas de psychoéducatrice malgré le fait qu'on poste depuis deux ans. Le prix de la Liste des effets scolaires continue à augmenter. La rue Chateaubriand sera sens unique à partir du 30 novembre 2023. Les pressions ont porté fruit. La Fondation a une nouvelle campagne pour les savons. Les parents des élèves en sixième préparent toujours quelque chose pour les finissants. La Fondation donnait de l'argent. Anne-Sophie va nous présenter toutes les dépenses et elles sont chères. Geneviève ajoute que dans les années antérieures on avait un budget énorme mais maintenant c'est différent. On donne 1 000,00 \$ par classe chaque année pour Minogami qui revient à 4 000,00 \$ en total. On en discute de limiter Minogami aux élèves en cinquième année.

5 – Service de Garde 19.20

Micheline nous parle des activités parascolaires qui ont 250 élèves qui participent avec des belles activités. Au sujet des journées pédagogiques, le coût des autobus est énorme. On

n'a pas beaucoup d'élèves pour le 22 décembre 2023 ou le 8 janvier 2024. En conséquence, on a réduit le nombre de sorties à trois.

On a besoin d'approuver les sorties parce qu'il y a des sous. Il y a toujours la possibilité de rester à l'école. On va aider trois ou quatre familles jusqu'à Noël et revoir la situation à ce point-là. Ça fait partie de la mission de la Fondation de subventionner les sorties, les artistes et d'autres événements.

Gil-France demande s'il y a la possibilité d'avoir un autobus de la STM. Micheline réplique que pour les autobus de la STM, il faut que ça soit l'école et pas un Service de garde. Geneviève ajoute qu'il faut que l'activité se passe entre 9h30 et 14h30. Marie-Laure mentionne que ça peut se faire avec des adultes aussi et de demander à Claire Joubert pour plus d'informations, qui a mené une visite au Fresque écologique récemment.

Gil-France propose l'adoption des sorties et Nathalie appuie.

6 – Conseil d'établissement

19.35

a. Projet éducatif : information

Anne-Sophie mentionne que la priorité est la littéracie. Le nombre d'élèves avec des Plans d'intervention (PI) a augmenté de 10% de juin 2022 au juin 2023. Elle est quand même fière des résultats. Nathalie ajoute que nous avons mise sur la prévention et ça porte des fruits. Loli demande si avec la COVID-19 on a vu des retards pour les diagnostics. Nathalie répond que nous avons un ou deux élèves par classe de 18 qui est dans la moyenne selon ses 27 ans comme professeure. Elle ajoute que l'identification est souvent faite à la garderie.

b. Sorties pédagogiques : approbation

Anne-Sophie mentionne que nous avons une subvention de 23,00 \$ par élève du gouvernement du Québec et une subvention de 30,00 \$ par élève de la Fondation qui veut dire 53,00 \$ par élève en total. Avec l'inflation récente, ce montant vaut moins qu'avant. En conséquence, on doit demander de l'argent des parents.

Gil-France, Nathalie et Geneviève présentent les sorties planifiées pour leurs classes.

Approbation à l'unanimité. Les sorties pour la première année ne sont planifiées mais feront l'objet d'un courriel à une date ultérieure.

c. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation : adoption

Gil-France mentionne que nous avons le message clair depuis au moins 16 ans. Nathalie ajoute qu'on veut non seulement résoudre le problème mais qu'il y a des répercussions. Pierre-Marc dit qu'il faut trouver la vraie raison pour le geste et rester calme.

Anne-Sophie dit qu'il faut que l'enfant comprenne qu'il y a des conséquences et qu'on devait ajouter les attouchements sexuels. Micheline ajoute qu'on change les méthodes d'intervenir pour éviter la perception que rien se passe avec un mauvais comportement. Le but est de trouver la justice et l'équilibre. On continue à former le personnel. Geneviève mentionne qu'avec l'âge, les conflits deviennent plus complexes et parfois c'est difficile de savoir pourquoi l'élève fait ce qu'il fait. Thierry demande si nous avons des cours de prévention au sujet du harcèlement en ligne. Anne-Sophie répond oui pour les élèves en quatrième et cinquième.

Marie-Laure propose l'adoption et Nathalie appuie.

d. PTRDI : consultation

Anne-Sophie explique de le PTRDI vise le rôle du bâtiment. Nous sommes une école primaire de quartier.

e. Critères de sélection de direction

Idéalement, on aurait se préparé à l'avance mais Anne-Sophie a besoin d'une liste avant Noël alors les parents et les professeurs prépareront leurs critères séparément avant le 8 décembre 2023 et les enverront à Anne-Sophie. Nathalie regrette qu'il n'y ait pas d'échange avec les parents. Les professeurs sont à l'intérieur et voient des besoins mais les parents sont à l'extérieur et potentiellement vont voir des besoins différents.

f. Code de vie (règles de conduite) : approbation

Anne-Sophie explique que le Code de vie est souple. On a enlevé les noix parce qu'on a plus le droit d'interdire les noix.

France demande si les montres avec traceur sont permises. Gil-France dit qu'avec des jouets électroniques, il y a beaucoup d'activité alentours de l'enfant et qu'elle craint que les enfants les perdent. Pierre-Marc mentionne que pour les classes d'éducation physique, on a seulement droit aux choses qui sont nécessaires pour l'éducation physique. Geneviève ajoute que les téléphones cellulaires doivent rester dans le sac à dos fermé.

La politique est, « ni vu, ni entendu ».

Approbation à l'unanimité.

7 - Délégué comité des parents

20.30

Loli mentionne que le comité a eu deux réunions et discute d'une nouvelle procédure de plaintes.

8 – Circulation des parents dans l'école

20.35

Les parents présentent une nouvelle information. Selon l'article 76 de la LIP, une décision au sujet des mesures de sécurité doit être discutée au Conseil d'établissement et approuvée par le Conseil d'établissement. La décision d'interdire les parents l'année dernière ne correspond pas à la LIP.

L'équipe école avoue que la sécurité était un des facteurs dans la décision. Depuis des années, plusieurs professeurs voulaient moins d'accès pour les parents. Au SDG, depuis longtemps les parents venaient dans les classes. Il y avait des parents partout. Le désir de restreindre l'accès aux parents n'était pas unanime. Avec la pandémie, les choses ont changé et les professeurs préfèrent ne pas avoir les parents dans l'école, qui est un lieu de travail. Si un enfant allait chez le dentiste, le parent ne l'accompagne pas. Ce n'est pas juste la sécurité. On aime les parents mais on ne veut pas que vous soyez là tout le temps. L'équipe-école demande aux parents pourquoi l'accès est important.

Les parents répondent que la présence des parents à l'école produit un meilleur sentiment d'appartenance qui est mieux pour la communauté écolière dans sa totalité.

L'équipe-école raconte qu'un appel a été fait à Geneviève Laurin, avocate au CSSDM, qui a dit que les « mesures de sécurité » à l'article 76 sont ceux dans le Code de vie et que le CÉ l'a déjà adopté. La décision n'a pas changé. On maintient notre décision.

L'équipe-école ajoute que c'était stressant d'avoir les parents dans le SDG et que c'est mieux maintenant.

Des parents racontent des anecdotes. Un parent mentionne qu'elle a une fille à l'école depuis deux ans. Quoiqu'elle comprenne les points soulevés, avant LHL sa fille était dans une garderie avec 200 enfants et les parents avaient accès illimité – il n'était jamais question de la restreindre.

L'équipe-école affirme que les éducateurs ont décidé d'interdire les parents l'année dernière et demande si les parents seraient prêts à forcer les éducateurs à reprendre les parents.

Les parents répondent que beaucoup de problèmes pourraient être réglés avec des interactions personnelles avec les éducateurs et que ça ferait du bien pour tout le monde d'avoir ces interactions.

Les parents disent que les parents ont une croyance forte que c'est mieux pour les élèves si les parents sont dans les cours de l'école avant 8h10, dans les cours de l'école après 15h10 et dans le SDG après 15h10. Avant la COVID-19, les parents croyaient que leur présence dans l'école était une bonne chose pour l'école. Ils croyaient que leur participation quotidienne dans la vie de l'école menait à une amélioration de l'école. Ils croyaient qu'ils étaient les alliés des professeurs et non des irritants qui étaient là pour rendre les choses moins efficaces. Ils demandent si l'équipe école est prête à négocier quelque chose, qui est préférable. Si une entente à l'amiable ne se produit pas, les parents ont déjà décidé qu'ils allaient faire une plainte formelle et que selon les parents, la décision d'interdire les parents était illégitime.

L'équipe-école ajoute que seulement 7,0% des écoles primaires permettent la circulation des parents à l'intérieure de l'école.

Les parents répondent qu'il y a très peu d'écoles qui lèvent 25 000,00 \$ par année avec une population étudiante de 250. Nous sommes une école exceptionnelle qui devrait être traité comme une école exceptionnelle. Ils ajoutent que pour la Boum de l'année dernière, 80% des bénévoles avaient des enfants dans la quatrième, cinquième ou sixième année parce-que ces parents se connaissaient avant la COVID-19.

L'équipe-école raconte que les professeurs aiment les parents mais que leur présence rend les choses plus difficiles.

L'équipe-école demande si les désirs des parents sont qu'ils ne sont pas inclus dans les activités quotidiennes et donc ne peuvent pas faire du social entre eux.

Les parents répondent que pour les parents, il y a un avantage pour eux mais c'est indirect. Avec la présence accrue des parents à l'école, les enfants sont plus contents donc les parents sont plus contents.

L'équipe-école demande pourquoi les parents pensent que la décision les appartient.

Les parents répondent que la décision relève du CÉ et que ce sont les parents qui contrôlent le CÉ et clarifie qu'il y a égalité entre les votes des membres parents et les votes des membres professeurs au CÉ mais que dans un vote égal, c'est la présidente qui a voit prépondérante et que la présidente est toujours un parent.

L'équipe-école ajoute que c'est stressant de voir « la circulation des parents dans l'école » sur l'Ordre du jour et qu'on connaît des parents qui sont d'accord avec la décision d'interdire les parents.

Les parents répondent que la meilleure façon de ne pas voir « la circulation des parents dans l'école » sur l'Ordre du jour est de négocier avec les parents et que les parents sont prêts à procéder à un sondage auprès des parents pour déterminer quel pourcentage son pour ou contre la décision mais veulent que l'équipe école soit lié par les résultats.

L'équipe-école répond qu'un sondage nécessiterait non seulement une question au sujet de si ou non les parents veulent accès à l'école, mais les raisons pour lesquelles la décision a été prise.

L'équipe-école ajoute qu'il se sentent exclue du CÉ quand les parents disent qu'ils le contrôlent.

Les parents répondent que les parents se sentent exclus de l'école en entier à cause de leur expulsion l'année dernière. On est allé de 540 invitations à l'impliquer par année (180 les matin avant 8h10 dans les cours de l'école, 180 les après-midis après 15h10 dans les cours de l'école et 180 les après-midis après 15h10 au Service de garde) à environ 12.

L'équipe école quitte la salle pour en discuter.

Une fois revenu, l'équipe-école dit qu'elle est prête à recevoir des propositions des membres parents. Les propositions doivent être envoyés aux membres du CÉ et seront discutés parmi l'équipe école d'ici Noël.

9 – Comités de travail

21.25

Petra donne une mise à jour de la Fondation. Il y a moins de capacité de donner cette année à cause de l'inflation.

Anne-Sophie ajoute que les fonds pour le concert ont été mis en Minogami.

10 – Levée de l'assemblée

21.35